

2024 CONDITIONS Générales de Ventes - LOCATIONS

• Tout client effectuant une réservation reconnaît avoir la capacité de contracter, à savoir être majeur et ne pas être placé sous tutelle ou curatelle.
• Les tarifs sont indiqués en euros et TTC. Ils ne comprennent que les prestations strictement mentionnées au moment de la réservation ou dans le courrier ou email de confirmation. Au tarif mentionné lors de la réservation seront ajoutées les prestations consommées en plus lors du séjour ainsi que le montant de la taxe de séjour.
• Juillet et août : Séjour 7-nuits minimum de samedi à samedi.
• Les locations seront disponibles à partir de 16h00 le jour d'arrivée indiqué et doivent être libérés avant 10h00 le jour du départ indiqué. Une location comprend un parking pour une voiture. Pour tout animal, un supplément sera appliqué. Sans la présence du locataire les animaux ne doivent en aucun cas être enfermés dans la location ou être attachés à l'extérieur de la location. Les chiens de catégorie 1 « chiens d'attaque » (pit-bulls...) et catégorie 2 « chiens de garde et de défense » (rottweiler etc...) sont interdits dans le camping.
• Arrhes : 30% du séjour en chèque, carte bancaire ou virement bancaire, sera dû à la réservation. Le solde sera à régler 30 jours avant l'arrivée. Sans règlement de solde 30 jours avant la date d'arrivée prévue nous serons dans l'obligation d'annuler la réservation. Les arrhes seront perdues.
• Le paiement des arrhes confirme votre réservation de séjour et implique l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente, le règlement intérieur et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Conformément à la loi en vigueur ses documents sont mis à disposition du client sur le www.camping-embrun-clapiere.com et sont affichés à l'entrée et à l'accueil du camping. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au camping. La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement étant nominative, elle ne peut être sous-louée ni même cédée.
• Toute prolongation de séjour ou arrivée anticipée ne peut se faire qu'en fonction des disponibilités. Ni le même chalet/mobil home ainsi que celui réservé, ni la possibilité de ces extensions ne sont garanties par la réservation.
• Toute réservation est conservée jusqu'à 18h00 le jour d'arrivée indiquée. Au-delà de cette heure, et sans aucune nouvelle de votre part, votre chalet/mobil home n'est plus réservé et votre réservation sera considérée comme annulée sans droit au remboursement.
• Annulation du fait du client Toute annulation avant la date d'arrivée de réservation du séjour doit être faite par écrit (courrier ou email). Les arrhes ne pourront en aucun cas être récupérés. La demande d'annulation (réception de la demande de remboursement avec justificatif intervient au moins 1 mois avant la date de début du séjour en question. Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation « Campezz couvert » dont les CGA sont détaillées dans la rubrique assurance annulation. Tout <i>arrivée tardive</i> ou <i>départ anticipé</i> est considéré comme une annulation partielle, les nuitées non consommées ne seront pas remboursées.
• Annulation du fait du camping Le camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des cas de forces majeures ou fortuits qui pourraient nuire à la sécurité des participants. Sauf en cas de force majeure pour des raisons de sécurité, le client sera intégralement remboursé des sommes versées conformément à l'article R132-2 du code de la consommation. Cependant, cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts. En cas d'expulsion pour non-respect du règlement ou des CGV, aucun remboursement ne sera effectué.
• Droit de rétraction Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.
• Pour tout litige n'ayant pu être réglé à l'amiable, la juridiction compétente pour instruire le dossier est le Tribunal Administratif de Marseille.
• Des cautions seront demandées à votre arrivée sur le camping par chèque, espèces, ou carte bancaire. Une caution ne sera <u>uniquement</u> prélevée qu'après constat d'éventuelles dégradations lors de l'état des lieux de la location :
CAUTION Chalet /Mobil Home 200.00
CAUTION Ménage 60.00